Mon adversaire, cependant, s'en irrita, et je reçus, selon l'habitude du pays, une assignation à comparaître tel jour à telle heure, devant le tribunal de la Réole. L'affaire n'eut pas de suites et je le regrettai, car la cause eût été divertissante.

Les juges réolais finirent cependant par s'humaniser et vers la fin de l'avant-dernière législature, un avocat du pays m'ayant asséné au cours d'une discussion, un coup de poing américain sur la tempe gauche, lequel coup de poing provoqua une périostite et un décollement du derme, je ne fus condamné qu'à 30 fr. d'amende, et encore me fit-on libéralement application de la loi Bérenger.

Je sais que les magistrats cambrésiens prennent moins de libertés avec la justice, et je pense qu'ils apportent une moindre fantaisie dans l'interprétation du code civil ou pénal; je ne regrette pas cependant que les incidents de ma récente campagne électorale ne m'aient pas contraint d'entrer en relations directes avec eux.

Je suis un chat échaudé qui redoute l'eau même froide, et je pense, avec le bon La Fontaine et M. Viviani, que lorsqu'on n'est pas — comme on dit vulgairement — du côté du manche, il faut éviter les procès, du moins en province, car à Paris le magistrat est plus indépendant et la justice plus équitable.

Robert MITCHELL.

# Nouvelles du Jour

### Le successeur de M. Lebon

Paris, 27 mai. — D'après un certain bruit, mis en circulation aujourd'hui, M. Méline aurait l'intention de se présenter devant la Chambre avec un Cabinet complet. Un appel serait fait dans ce but à certains membres du Parlement.

Parmi les successeurs éventuels de M. Lebon, on cite MM. Riotteau, Fleury-Ravarin, Maurice Leserre. Le conseil de cabinet de demain arrêterait le choix définitif du successeur de M. Lebon.

Quant au sous-secrétariat d'Etat, il serait supprimé et converti en direction générale dont M. Delpeuch serait le titulaire.

### M. Deschanel et la présidence de la Chambre

Paris, 27 mai. — Le *Gaulois* reçoit de M. Deschanel la lettre suivante :

« Je lis dans le *Gaulois* : « A l'heure actuelle, un seul député a posé sa candidature contre M. Brisson, c'est M. Paul Deschanel ». Il est inexact que j'aie posé ma candidature ; j'ai déclaré que je m'en remettais d'avance à la décision de mes amis.

» Cordialement à vous. « PAUL DESCHANEL ».

### M. H. Rochefort et M. Gérault-Richard
### Un duel

Paris, 27 mai. — A la suite d'une polémique violente entre M. Henri Rochefort et M. Gérault-Richard, une rencontre à l'épée a eu lieu cette après-midi. M. Henri Rochefort a été blessé légèrement à l'épaule.

M. Rochefort a dit à un de nos confrères, ce soir, que sa blessure était insignifiante, et il a ajouté : « Je n'ai eu garde de me réconcilier, sur le terrain, avec M. Gérault-Richard, et, à la première attaque du directeur de la *Petite République*, je lui enverrai immédiatement mes témoins, en exigeant, cette fois, une rencontre au pistolet, et je vous assure que je ne me battrai pas en parlementaire et que je ne tirerai pas en l'air ».

### La question du Niger

Paris, 27 mai. — Nous croyons savoir, dit le *Courrier du Soir*, que les termes de la convention relative au Niger ont été arrêtés par la commission spéciale, qui siégeait au quai d'Orsay, et qu'ils ont soumis aux deux chancelleries intéressées.

### Le départ de M. Félix Faure pour Saint Etienne

Paris, 27 mai. — Le Président de la République a visité ce matin l'hôpital de la Maternité. Il quittera Paris ce soir, se rendant à Saint-Etienne où il passera les journées du dimanche et du lundi de la Pentecôte, à l'occasion de la fête fédérale de gymnastique et de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats morts en 1870.

M. Félix Faure sera de retour à Paris mardi matin pour présider le dernier conseil des ministres qui précèdera la rentrée des Chambres fixée, comme on sait, au 1er juin.

### La récolte prochaine

Voici les évaluations des récoltes en terre au 10 mai : Superficie ensemencée en blé généralement supérieure à celle de 96-97. Etat de culture : blé d'hiver, 31 départements très bons; 51 bons; 3 assez bons. Blé du printemps, 15 très bons; 31 bons; 5 assez bons.

### Le grand prix du Salon

Le conseil supérieur des Beaux-Arts a décerné le prix du Salon à M. Henri Roger, auteur de deux tableaux exposés à la société des artistes français, l'*Ex voto* et le *Christ au tombeau*.

### Le nouvel académicien

L'Académie a élu hier, comme nous l'avons dit, M. Eugène Guillaume, en remplacement du duc d'Aumale.

M. Eugène Guillaume est plus connu comme statuaire que comme écrivain. Il a obtenu jadis des succès comme professeur d'esthétique et d'histoire de l'art au Collège de France. C'est un lettré, qui a lu Homère et s'est inspiré de l'art grec.

M. Guillaume est né à Montbard, patrie de Buffon, en 1822. Après avoir terminé ses études à Dijon, il est entré à l'atelier de Pradier dont il sortit en 1845 en remportant le grand prix de Rome.

Parmi ses œuvres de sculpture on cite le buste de Mgr Darboy, *Mariage Romain*, le tombeau des Gracques, les statues de Rameau, d'Orphée, etc.

Parmi ses écrits sur l'art, on remarque les *Etudes d'art antique et moderne* qui comprennent une étude sur Michel-Ange, l'Art et la Nature, l'Art et la Matière, la Sculpture au salon de 1882, le *Doryphore* du musée de Naples, ainsi que des notices et des discours sur Ch. Blanc, Baudry, Alaux et Barye.

### Courses d'Epsom

Prix des Oaks : 1er, Airs and Graces; 2e, Nun Nicer; 3e, Cauliflower.

### Informations démenties

Paris, 27 mai. — Un journal du matin annonce qu'il aurait été décidé que le ministre de la marine prendrait désormais la haute main sur les garnisons de toutes nos possessions extérieures.

Il ajoute que le ministre des colonies aurait, par raison d'économie, réduit le nombre des médecins à Madagascar, au point qu'il n'y en aurait plus de disponibles pour accompagner les troupes qui marchent à l'ennemi.

Une note officieuse dit que ces deux informations sont radicalement fausses.

### Un assassinat au Havre

Le Havre, 27 mai. — Ce matin, à cinq heures, on a trouvé assassinée dans l'escalier d'une maison de la rue Dauphine une fille, Esther Bouthan. La victime avait le ventre criblé de coups de couteau.

Les voisins n'ont entendu aucun bruit. On n'a encore aucune indication sur l'assassin.

### Les assassins de Morès

Le *Télégramme d'Alger*, dans un article du 18 mai, affirme que six Touareg — *ou prétendus tels* — ont été capturés par le général Servière et sont incarcérés à Tunis, sous l'inculpation de complicité dans l'assassinat du marquis de Morès.

Différents objets ayant appartenu à M. de Morès auraient été trouvés en leur possession.

Nous nous demandons, dit *l'Echo tunisien*, pourquoi l'instruction de cette affaire est confiée à l'Ouzara et non aux magistrats français ? Nos juges d'instruction sont seuls compétents pour instruire cette affaire.

Qu'attend-on pour la leur remettre ?

### Les funérailles de M. Gladstone

Les funérailles solennelles de M. Gladstoone se feront demain à Westminster. Plus de 170,000 personnes ont défilé hier devant son cercueil.

### Le prince Ferdinand de Bulgarie

Budapesth, 27 mai. — Le *Pester Lloyd* publie une dépêche de Belgrade, disant que le prince Ferdinand est retourné en Bulgarie par mer, afin d'échapper à un attentat qui devait se produire entre Tsaribrod et Sofia. Cette nouvelle est sujette à caution.

### Au Japon

Yokohama, 27 mai. — Le premier ministre a présenté à la Diète japonaise un projet abaissant le taux du cens qui confère la capacité électorale et augmentant, par suite, le nombre des électeurs.

On propose aussi de porter de 300 à 472 le nombre des députés.

### Concessions en Chine. — Un syndicat anglo-italien
### Mines et chemins de fer

Pékin, 27 mai. — Le 21 courant, a été signé, au Tsung-li Yamen, un contrat accordant à un syndicat anglo-italien une concession de soixante ans pour l'exploitation de mines de charbon et de fer et de sources de pétrole dans le sud et dans le centre de la province de Chan Si et pour l'exploitation de voies ferrées.

## UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS :

Les adhérents des sections désignées ci-dessous se réuniront dans leurs groupes respectifs le samedi 28 courant, à huit heures et demie du soir. Un punch leur sera offert à l'occasion de l'élection de M. Eugène Motte.

*1re Section-Ouest.* — BUREAU DE LA RUE DU BOIS. — 1er groupe : chez M. Coulbier, « Au Chinois », place Verte; 2e groupe : Estaminet Deconde, rue d'Inkermann ; 3e groupe : Estaminet Levengle, angle des rues de Lille et Colbert ; 4e groupe : Estaminet Renard, angle des rues d'Inkermann et Saint-Roch.

*4e Section-Ouest.* — BUREAU DE LA RUE DE NAPLES. — 1er groupe : Estaminet Lemblé, rue de Lorraine ; 2e groupe : Estaminet Decornet, en face l'église St-Antoine; 3e groupe : Estaminet Gérardy, fort Cordonnier.

*1re Section-Est.* — BUREAU DE L'HÔTEL-DE-VILLE. — 1er groupe : Estaminet Jules Agache, « Aux Deux Globes, » angle du boulevard Gambetta et de la rue Pierre-de-Roubaix.

*3e Section-Nord.* — BUREAU DE LA RUE ARCHIMÈDE. — 1er groupe : Estaminet Poppe, rue de la Fosse-aux-Chênes ; 2e groupe : Estaminet de Bruxelles, rue de la Chapelle-Carette, 60 ; 3e groupe : A la Grâce de Dieu, place de Tourcoing, 5 ; 4e groupe : A l'Enfilé, rue de Blanchemaille ; 5e groupe : Estaminet Dolphens, rue des Foudeurs, 33 ; 6e groupe : Au Panthéon, rue de la Chapelle-Carette, 50.

*7e Section-Nord.* — BUREAU DE LA RUE MONTAIGNE. — 1er groupe : Estaminet Ambroise, place Chaptal ; 2e groupe : A la Branche de Houblon, rue Pellart, 164 ; 3e groupe : Café Régnier-Branquart, rue de l'Abattoir, 1 ; 4e groupe : Estaminet Huyghe, au pont Salembier ; 5e groupe : Estaminet Ch. Collin, angle des rues de la Vigne et Lacroix.

*4e Section-Est.* — BUREAU DE LA RUE DECRÊME. — Réunion à l'estaminet Delespierre, place Sainte-Elisabeth.

*6e Section-Nord.* — BUREAU DE LA RUE TERNAUX. — 1er groupe : Estaminet Cocheteux, rue de l'Ommelet, 148; 2e groupe : A l'Etoile, rue du Collège, 83; 3e groupe : Estaminet Moyart, rue de l'Ommelet, 89.

*2e Section-Nord.* — BUREAU DE LA RUE SAINT-VINCENT. — 1er groupe : Café du Trocadéro, rue St-Vincent, 32.

**Chaussures** Economie par laqualité. — Cordonnerie de luxe Boucau-Verecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.

# Chronique Locale

## ROUBAIX

**LA FÊTE DE JEANNE D'ARC. — Le « Te Deum ».** — Nous recevons au sujet de la fête de Jeanne d'Arc, que tout Roubaix s'apprête à célébrer dignement dimanche, les communications suivantes :

— « LE COMITÉ de l'Union des sociétés militaires, patriotiques de Roubaix a reçu une invitation de M. le Doyen de Saint-Martin pour assister en corps au *Te Deum* qui sera chanté à l'église St-Martin le dimanche 29 courant, à cinq heures précises du soir, en l'honneur de Jeanne d'Arc.

» Des places seront réservées aux sociétés dans la grande nef.

» Le Comité espère que tous les anciens militaires se feront un devoir de prendre part à cette manifestation patriotique.

» Il les invite en outre à arborer le drapeau tricolore, dès le matin, afin de fêter dignement la libératrice du sol français. »

— « LA COMMISSION de la Société des Anciens Sous-Officiers français invite tous les membres à assister au *Te Deum* qui sera chanté dimanche, en l'église Saint-Martin.

» Elle engage tous les membres à arborer le drapeau national.

» Réunion au Café Delattre à 4 h. 1/4, départ à 4 h. et demie, *tenue militaire*. Insigne de rigueur. »

— « LA JEANNE D'ARC, société de secours mutuels et de retraites. La commission administrative invite les sociétaires à assister au *Te Deum* qui sera chanté le dimanche 29 courant, à cinq heures, à Saint-Martin.

» Réunion au local, au Demi-Cercle, place Notre-Dame, à 4 h. 1/2 précises.

» Les sociétaires sont priés de se munir de leur insigne. »

— « CERCLE DE LA CONCORDE. — Tous les sociétaires sont priés de bien vouloir se réunir au local, 98, rue Pellart, dimanche prochain, à quatre heures et demie, pour partir en groupe au salut qui sera célébré, à cinq heures, en l'église St Martin. »

— « COMITÉ JUSTICE-EGALITÉ. — Tous les membres des comités paroissiaux sont priés de se rendre le dimanche 29 mai, à quatre heures, à la Maison des Œuvres, Grand'Rue, pour assister au « Te Deum » qui sera chanté en l'église St-Martin, à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc. »

— A l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, une messe sera dite dimanche à midi, en l'église Notre-Dame, à laquelle assisteront les enfants et jeunes gens de tous les patronages de Roubaix.

Au cours de la cérémonie, qui aura un caractère véritablement imposant, un sermon de circonstance sera donné par M. le chanoine Mortreux, aumônier de la Visitation.

— « Le comité de l'Association amicale des anciens élèves des Frères de Roubaix prie les membres de l'Association de bien vouloir assister au *Te Deum* qui sera chanté dimanche prochain, à cinq heures, en l'église Saint-Martin.

» La réunion aura lieu à quatre heures et demie, à la Maison des Œuvres, 84, Grand'Rue ».

**Une visite de M. Masurel, député de Tourcoing, à ses ouvriers de Roubaix.** — La rue Jacquard avait pris, vendredi matin, un air de fête : bon nombre d'habitants avaient arboré le drapeau tricolore. Quelques heures auparavant le bruit s'était répandu que M. Albert Masurel, le nouveau député de Tourcoing, viendrait faire une visite à ses ouvriers de la filature de coton.

Vers onze heures, M. Albert Masurel fait son entrée dans l'établissement. La cour est décorée de multiples drapeaux tricolores en papier attachés un peu partout, sur les murs, les camions, aux harnais des chevaux, aux manches des fouets, etc. Au dessus des portes qui donnent accès dans l'usine, se trouve, entouré d'un faisceau de drapeaux nationaux le portrait du nouveau député de Tourcoing avec ces inscriptions : Honneur à M. Masurel — Honneur et gloire à notre patron bien-aimé, bienfaiteur des ouvriers ».

M. Masurel franchit le seuil des bureaux; il est reçu par tout le personnel. MM. Thomas et Acherey, les directeurs, souhaitent la bienvenue à leur patron et le félicitent au nom des employés de sa récente élection. En termes excellents le député de Tourcoing remercie ses collaborateurs et leur assure que tout son dévouement leur est acquis comme dans le passé.

Entouré de ses directeurs, M. Albert Masurel fait son entrée dans les ateliers qui ont été décorés pour la circonstance de drapeaux, de guirlandes et de fausses portes en feuillages. A ce moment la machine cesse de tourner et c'est aux cris de : Vive Masurel ! Vive la Patrie ! et Vive la République ! que le nouveau député est accueilli.

Les plus anciens ouvriers viennent complimenter à leur tour leur patron; pour chacun d'eux il a un mot de remerciement ému qui va droit au cœur de tous. La *Marseillaise* est ensuite chantée en chœur avec un grand enthousiasme.

Vers midi, la visite de M. Masurel était terminée.

**Le départ de « la Roubaisienne ».** — Nos braves gymnastes de *la Roubaisienne* sont partis dans la journée de vendredi, les uns à midi, les autres dans la soirée, à destination de Saint-Etienne. Les membres du comité d'organisation les accompagnaient.

L'entrain était grand au moment du départ dans la salle des Pas-Perdus de la gare où bon nombre de Roubaisiens avaient tenu à honneur d'accompagner nos concitoyens. Inutile de dire que tous ont quitté Roubaix avec le ferme espoir d'emporter de haute lutte de nombreux prix et de revenir chargés des lauriers de la victoire.

Nous leur souhaitons de voir se réaliser leurs espérances et avant cela de faire un bon voyage qui ne les fatigue pas trop. C'est là une condition essentielle de leur succès.

— M. Jules Vroman, chef de la société de gymnastique et de jeux athlétiques l'*Ancienne*, vient d'accepter de faire partie du jury pour le concours de St-Etienne. Il aura à juger le concours de sauts simultanés supérieurs ainsi que les anneaux facultatifs supérieurs.

**La société de gymnastique l' « Ancienne »** se prépare activement au grand concours de Valenciennes, qui aura lieu les 24 et 25 juillet.

A cet effet, le Comité rappelle aux sociétaires que l'appel sera fait à neuf heures précises à chaque répétition. Il réclame de la part des anciens un bon mouvement pour reprendre les séances plus ou moins interrompues depuis quelque temps.

La répétition générale d'aujourd'hui samedi sera dirigée par les moniteurs, Louis Pollet et Charles Dens, en remplacement du chef, M. Jules Vroman, parti comme membre du jury au Concours fédéral de Saint-Etienne.

**A la « Ruche Roubaisienne. »** Le Conseil d'administration s'est réuni le 27 mai, et a délibéré sur les affaires suivantes :

1° Organisation du banquet. — Une commission a été nommée à cet effet. Cette commission a fait un rapport sur les travaux qu'elle a entrepris à ce sujet et les démarches qu'elle a faites. L'organisation de ce banquet est donc en bonne voie;

2° Le Conseil décide qu'à l'occasion de ce banquet et suivant l'avis du comité des obligataires, il est opportun de préparer une nouvelle émission d'obligations. On en reparlera sous peu;

3° Admission de nouveaux sociétaires: 3 nouvelles demandes d'admission sont parvenues à la Société pendant la semaine. Ces demandes sont agréées par le Conseil;

4. Le Conseil a examiné les diverses réclamations des sociétaires. Il donne ordre au Directeur des travaux pour que le nécessaire soit fait au plus vite;

5° Le Conseil d'administration s'est occupé à nouveau de la Caisse de retraites : un nouvel exposé sera soumis au public dans quelques jours, il sera fait sur les bases de la Caisse nationale pour la vieillesse.

**Une femme trouvée morte dans son lit.** — Vendredi matin, vers six heures, l'ami de Omérine Dhanie, journalière, âgée de 25 ans, qui demeure en garni, chez M. Lemaire, cabaretier, rue Nain, quittait son domicile pour se rendre à son travail.

A sa rentrée, il ne fut pas peu surpris de trouver la porte de sa chambre fermée intérieurement. Redoutant un malheur, il s'en fut aussitôt avertir le patron de la maison qui, à l'aide d'un passe-partout, ouvrit la porte.

Avec stupeur les deux hommes constatèrent que Omérine Dhanie était étendue sur son lit, sans vie et déjà froide. M. le docteur Faidherbe, mandé, ne put que constater le décès. La fille Dhanie était sujette à des attaques d'épilepsie; l'on suppose qu'elle aura succombé à une crise de cette terrible maladie.

**La laiterie d'Oortcamp** vend en ce moment du beurre frais, légèrement salé, en mottes de deux kilogs, au prix de **2 fr. 80.**

— Les clients sont priés, dès à présent, de faire leurs commandes pour les beurres de conserves qui leur seront vendus à des prix exceptionnels. — Conservation garantie.

**Un accident de peignage.** — Une bobineuse du peignage de l'Epeule, Pelagie Steigh, âgée de quarante-huit ans, a eu le médius gauche fortement contusionné en voulant retirer un ruban de laine de son métier.

C'est M. le docteur Lepers qui a prodigué ses soins à la blessée. L'état de cette dernière nécessitera un repos de quinze jours.

**Un accident de travail.** — Un cabaretier, M. Zephirin Her, âgé de cinquante-deux ans qui exerce la profession de charpentier, travaillait à monter une porte chez MM. Plancquart, entrepreneurs, rue des Fleurs, lorsqu'une échelle lui tomba sur la tête, lui occasionnant une plaie assez profonde au sommet du crâne. Le blessé a dû être transporté en voiture à son domicile, à l'estaminet de Bradfort, rue de Lille.

**Un fait inouï.** — Malgré son caractère invraisemblable, il faut se rendre à l'évidence du fait suivant : rue de la Gare, à Roubaix, au numéro 46, on peut se procurer, pour la somme de 14 fr. 75, une magnifique montre en argent, avec chaîne, également en argent, pour hommes. Ce bijou, dernier genre, est de toute beauté, et le mécanisme est garanti. C'est une véritable aubaine offerte aux personnes qui désirent, à peu de frais, une vraie montre de luxe. Cet objet peut, très avantageusement, aussi être offert en cadeau.

Dans le même magasin, on vend à 7,95, un superbe service de table, en métal blanc argenté (service à salade); c'est ravissant de bon goût et d'élégance.

Voulez-vous un reveil-musique, ou une pendule excellente et très décorative, il y en a un stock considérable à des prix défiant toute concurrence.

Tous ces articles viennent de Besançon et se distinguent autant par leurs qualités de fabrication que par leur cachet bien français.

**Une ordonnance de non lieu** a été rendue par M. Brossen, juge d'instruction, en faveur de M. Henri Duvivier, cabaretier, rue des Longues-Haies, qui avait été arrêté, il y a une dizaine de jours, sous l'inculpation d'un vol de 950 francs.

**Les Messes du Dimanche 29 mai à Roubaix.** — St-Martin: 5 h. 1/2, 6 heures, 7 h., 8 heur., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Notre-Dame : 5 h., 6 h., 7 h., 8 h., 9 h. 1/2 (grand'messe) et 11 h. 1/2. — Saint-Sepulcre : 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 heures (grand'messe) et midi. — Saint-Rédempteur : 6 heures, 7 heures (pour les mères chrétiennes), 8 heures, 9 heures, 10 heures (grand'messe) et midi. — Saint-Jean-Baptiste : 6 h. 8 h., 10 h. (grand'messe). — Saint-Joseph : 5 h., 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Sacré-Cœur : 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Sainte-Elisabeth : 5 heures 6 h. (sermon en flamand), 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi.

**Au moment de servir** vos épinards, ajoutez y quelques cuillerées de la délicieuse crème d'Oostcamp, fraîche tous les jours, **rue du Bois, 13**, à Roubaix. (*Ne pas confondre.*)

**Croix.** — *Au Bureau de Bienfaisance.* — Sous ce titre, nous avons publié, il y a deux jours, une lettre adressée par M. H. Delporte, secrétaire du Bureau de Bienfaisance, à M. Desbarbieux, maire de Croix. Ce dernier nous communique, en nous priant de l'insérer, la réponse qui suit :

« Croix, le 26 mai 1898.

» Monsieur H. Delporte, secrétaire du Bureau de bienfaisance de Croix.

« Comme réponse à votre lettre d'hier relative au mandatement tardif des mémoires des boulangers fournisseurs du pain (et que vous semblez rejeter sur un tiers), je me borne à vous donner avis de la mention que j'ai fait apposer sur chacun des dix-huit mandats soumis ce jour à ma signature :

« Avec invitation expresse au secrétaire du bureau de bienfaisance d'apporter plus de régularité dans l'exécution de son service, les mandats pour fournitures de pain devant être établis, selon les instructions, dans les dix jours qui suivent l'expiration de chaque trimestre. »

» J'espère, de cette façon, que si des plaintes se reproduisent, elles ne se tromperont plus d'adresse; si l'on considère l'habile propension que l'on donne aux faits, j'aime à croire que la mention ci-dessus est assez catégorique pour que chacun sache, dorénavant, à qui attribuer les retards qui se sont produits et ceux qui, ultérieurement, pourraient se produire encore.

» Recevez, monsieur, etc.

» Le maire : F. DESBARBIEUX. »

— *Musique municipale.* — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les membres de la Musique municipale de Croix sont tenus de se trouver au local de la société chez M. Florent Hartebize, dimanche 29 mai, à neuf heures et demie du matin, pour prendre part à la fête de Jeanne d'Arc qui sera célébrée en l'église Saint-Martin, pendant la grand'messe à dix heures.

» Les musiciens devront être en grande tenue et être munis de leur petit pupitre.

» Le présent avis servira de convocation. La présence de tous les sociétaires est absolument obligatoire ».

— *La bénédiction du drapeau des combattants de 1870-71.* — C'est dimanche, jour de la Pentecôte, que sera béni en l'église Saint-Martin, pendant la grand'messe, le drapeau offert à l' « Union des Combattants de 1870-71 » par son président d'honneur, M. Goblet.

Une réception aura lieu à l'issue de la cérémonie religieuse au local de la société, chez M. Pilot, boulevard de la Chapelle.

— *La municipalité et l'hospice.* — Le pourvoi formé par le Conseil municipal de Croix contre la majorité de la commission de l'hospice a été renvoyé par la Préfecture, pour être communiqué à la dite commission, en vue de lui permettre de présenter ses défenses.

**Wasquehal.** — *La fête de Jeanne d'Arc.* — On nous demande l'insertion de la note suivante :

« Wasquehal célèbrera dimanche prochain 29 courant, à l'exemple des villes de Roubaix et de Lille, la fête de Jeanne d'Arc; malgré l'annonce tardive de cette fête, nous espérons que les habitants redoubleront de zèle et d'ardeur pour fêter dignement cette héroïne qui a si bien mérité de la patrie française.

» Ils se feront un devoir et un honneur d'arborer dimanche le drapeau tricolore et la bannière de Jeanne d'Arc. Ils montreront par là qu'ils sont animés d'un vrai et sincère patriotisme. »

— *La messe de la Pentecôte.* — A l'occasion de la fête de la Pentecôte, la société chorale « Les Amis Réunis » de Wasquehal, se fera entendre, demain dimanche, pendant la grand'messe, en l'église de Wasquehal. Elle interprétera les œuvres ci-après :

*O Salutaris* à trois voix, de Louis Dupuy ; *Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus* et *Benedictus* de la deuxième messe à trois voix de H. Coupe ; *Agnus Dei*, pour tenor et baryton, de Alfred Dard ; *Tantum Ergo* à trois voix, de Alphonse Remy.

Le tout avec accompagnement d'orchestre symphonique et d'orgue, sous la direction de M. Gustave Eeckhout. Les soli seront chantés par MM. Gustave Scaibert et Albert Lemaire.

**Leers.** — *La société des anciens militaires « la Fraternelle »*, établie chez Lambin-Delcour, invite ses membres et sociétaires au banquet annuel offert par la société à l'occasion de la fête le lundi de la Pentecôte, à deux heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Louis Courier, maire. Une messe sera chantée pour les derniers défunts de la société à dix heures précises.

**Ascq.** — *La session de mai du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de cette commune, réuni jeudi soir sous la présidence de M. Desquiens, maire, a examiné et approuvé les comptes présentés par le receveur municipal, le Bureau de bienfaisance et le Conseil de fabrique, ainsi que le budget additionnel pour 1898 et le budget preventif de 1899.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Recettes 3.860,03; dépenses 3.722,82, excédent des recettes 137 21.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL. — Recettes 26.561,80 ; dépenses 24.871,97 ; excédent des recettes 1.689,83, auquel il convient d'ajouter le reliquat de 1896 à savoir 2.049,79, soit un total de 3.739,62.

BUDGET ADDITIONNEL. — Le précédent excédent est entièrement absorbé par le budget additionnel de l'exercice 1898.

BUDGET PRIMITIF DE 1899. — Ce budget comporte un nouvel emprunt de 5000 fr. qui sera utilisé pour le remaniement du chemin vicinal n° 2 et remboursé par dix annuités de chacune 593 fr. 65.

L'amortissement de cet emprunt nécessitera une imposition extraordinaire de 3 centimes 3 dixièmes.

BUDGET DE LA FABRIQUE. — Ce budget est accepté tel qu'il est présenté par M. Lemaire, trésorier.

La séance est levée à 9 heures 20.

**Hem.** — *La fête de Jeanne d'Arc.* — On se prépare dans la commune à fêter plus encore que de coutume la fête de la glorieuse libératrice de la France. Dimanche prochain, pendant tous les offices de la journée qui auront lieu avec une solennité inaccoutumée, une quête sera faite en faveur de l'œuvre de Jeanne d'Arc. Le produit, joint aux souscriptions des personnes généreuses, servira à une distribution de dons en nature aux pauvres.

La fondation de cette œuvre charitable est due au dévoué et sympathique maire de la commune, M. Leclercq-Taffin, dont la discrète charité a déjà été si bien accueillie de tous en maintes circonstances.

Dans la soirée, le monument élevé sur la place de l'Eglise à la mémoire des enfants de la commune morts pour la patrie sera illuminé. Nous savons aussi que la plupart des habitants se proposent d'arborer le drapeau tricolore et la bannière de Jeanne d'Arc, d'autres aussi ont l'intention d'illuminer leurs maisons.

**Lys.** — *Un accident de travail.* — Une bambrocheuse, Blanche Jouveneau, âgée de trente ans, ouvrière à la filature Delannoy, a eu, en travaillant, un doigt pressé à son métier.

M. le docteur Parmentier lui a prescrit un repos de quinze jours.

### Communications

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE LA « ROUBAISIENNE ». — Le comité de la « Roubaisienne » informe les gymnastes que, par suite de la participation de la société à la 24e Fête Fédérale de St-Etienne, les répétitions seront suspendues à partir du vendredi 27 mai jusqu'au samedi 4 juin.

« LES INOFFENSIFS ». — La commission administrative de l'orphéon « Les Inoffensifs » rappelle aux sociétaires que le départ pour le festival de Mouvaux aura lieu à une heure et demie très précise. Réunion au local.

« LES CHEVALIERS DE LA FOURCHETTE ». — La commission administrative de la société chorale « Les Chevaliers de la Fourchette » prie ses sociétaires d'assister à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui samedi à neuf heures précises du soir, en vue du festival de Mouvaux.

Pour caisses et serviettes échantillons, adressez-vous à la fabrique **Soyez Père** à Lille, qui fait aussi bien et meilleur marché qu'à Paris. 29275

**BELLE JARDINIÈRE**
*Succursale de Lille, 177, boulevard de la Liberté*
COSTUMES POUR CYCLISTES
26037—43770

VENDRE DU BON
VENDRE BEAUCOUP
VENDRE BON MARCHÉ

Telle est la devise de la grande laiterie d'Oostcamp qui vend en ce moment son délicieux beurre **3,10** le kilog.
A ce prix tout le monde peut en manger.
**Rue du Bois, 13**, et dépôts succursales.

**ŒUFS FRAIS, 13, rue du Bois, 13.**

**LE MEILLEUR LAXATIF**

à employer en tous temps est assurément la **Pilule Savonneuse Boissy**. En s'émulsionnant dans l'intestin, elle agit très doucement sans occasionner ni coliques ni tranchées, aucune irritation ne persiste donc après son effet. Les personnes souffrant de l'estomac et du foie se trouveront bien de son usage. La boîte : **2 francs**, Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann, Roubaix. 26135

## LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La *Petite Feuille catholique* est distribuée gratuitement chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les personnes amies qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priées d'en informer par écrit le gérant M. I. Duquenne, 71, Grande-Rue.

**LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS**
depuis 3 fr. le cent. — IMPRIMERIE ALFRED REBOUX
**AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

## WATTRELOS

**La fête de Jeanne d'Arc.** — La Société chorale de St-Vincent-de-Paul chantera demain, à dix heures et demie, en l'église du Crétinier, sous la direction de M. Jacques Huin, la messe à deux voix, de Battmann. Les soli seront exécutés par MM. Henri Halleumieux et Masquelier.

Un « Tantum ergo », du même auteur, sera chanté, en duo, par MM. Henri Halleumieux et Albert Bouche.

— La société des Anciens Militaires « La Revanche » nous prie d'informer ses membres qu'ils sont invités à se rendre au local, estaminet de l'Orphéon, rue Carnot, demain, dimanche, à neuf heures, pour prendre part au cortège.

Ils sont également priés de se rendre au local le lendemain lundi, à neuf heures, pour aller de là à l'obit qui sera chanté pour les enfants de Wattrelos morts pour la Patrie. La Commission espère que les sociétaires ayant servi le drapeau français considèreront comme un devoir de venir, en cette occasion, se grouper autour du drapeau de la « Revanche ».

## TOURCOING

*Les annonces pour le* JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

**Au Conseil municipal.** — La séance du Conseil municipal tenue vendredi soir a été, à certains moments, très animée. Elle a dû, d'ailleurs, être levée parce qu'un certain nombre de conseillers se sont retirés : toujours à propos de la question de la traversée d'une rue par une voie de chemin de fer Decauville. Nous rendons compte plus loin de cette séance.

**L'emplacement du Tribunal de commerce.** — Nos lecteurs trouveront plus loin le texte de la délibération prise par le Tribunal de commerce à propos de son transfert dans l'immeuble de la rue de Gand, dont l'acquisition a été votée mardi dernier.

On ne saurait méconnaître que les observations présentées par les juges consulaires, dans l'intérêt exclusif des contribuables, sont très fondées.

Il y aurait, à notre avis, un moyen de tout concilier.

Puisque la commission des bâtiments civils a rejeté les plans de l'Académie de dessin, qu'on utilise le terrain disponible à l'entrée de la rue de Gand pour édifier un Palais de justice et qu'on installe dans l'immeuble de M. Georges Desurmont les cours de dessin.

**Le Tribunal de Commerce** de Tourcoing nous communique ce jour la délibération adressée par lui à l'Administration municipale au sujet du choix de l'emplacement du Palais de Justice de Tourcoing :

« Monsieur le Maire,

» A la suite de la communication que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 10 courant, j'ai réuni en assemblée générale le Tribunal de commerce de Tourcoing le 13 mai 1898, et j'ai soumis à ses membres le projet de l'Administration municipale de transformer la propriété de M. Georges Desurmont, située à Tourcoing, rue de Gand, en un Palais de Justice devant recevoir à la fois le Tribunal de Commerce, les Justices de paix et le Conseil des prud'hommes.

» Le Tribunal, après étude de ce projet, m'a prié de transmettre à l'administration municipale les considérations suivantes, qui lui paraissent extrêmement graves au moment où la ville, par l'acquisition d'un vaste immeuble, se propose de réaliser d'une façon définitive l'un des points les plus importants de son programme de grands travaux.

» Le Tribunal,

» Sans rechercher si l'acquisition d'un immeuble déjà ancien, ayant reçu des affectations très diverses, mais dont l'aspect extérieur et la distribution répondent très peu à l'idée que l'on peut et doit se faire d'un Palais de Justice digne de la prospérité actuelle et future d'une ville de l'importance de Tourcoing,

» Estime que pour un grand service public, qu'il s'agisse ou de l'érection d'une mairie, ou d'un palais de justice, ou d'une bourse de commerce, ou d'un hôtel des postes et télégraphes, une considération primordiale doit toujours présider, et a toujours et partout présidé, jusqu'à présent, au choix d'un emplacement : c'est celle de désigner un point central, jouissant de communications directes et faciles, et permettant à tous de pouvoir réclamer sans grands déplacements, ni pertes de temps, les services que le public doit attendre des différentes administrations.

» Le Tribunal, interprète autorisé des patentés et du commerce de sa vaste circonscription, et croyant aussi devoir se faire l'interprète des justiciables si intéressants et si nombreux des deux justices de paix des trois cantons de Tourcoing, composés surtout de travailleurs pour lesquels, plus que pour tous autres, le temps est de l'argent,

» 1° Considérant la situation absolument excentrique de l'immeuble proposé ;

» 2° Considérant son éloignement de la Gare, point d'arrivée de tous les justiciables des communes circonvoisines et des étrangers si nombreux que les affaires traitées avec nos concitoyens amènent devant le Tribunal ;

» 3° Considérant que le déplacement projeté de la Gare augmentera encore une distance déjà trop considérable, et que la création du nouveau quartier situé sur l'emplacement de l'ancienne gare rendra plus sensible encore ce grave inconvénient de l'éloignement et de l'excentricité ;

» 4° Considérant que pour les justiciables de certains quartiers de la ville, le Blanc-Seau par exemple, en raison de la distance et de la difficulté des communications, la situation sera plus intolérable que s'ils habitaient ou Roubaix ou plusieurs des communes rurales du Tourcoing.

» 5° Considérant que, pour les négociants et commerçants, la proximité du Tribunal leur permet, en vaquant à leurs occupations, de suivre les audiences et ainsi de prévoir les difficultés qui pourraient surgir dans leurs affaires ;

» 6° Considérant que la juridiction populaire des tribunaux de commerce voit de plus en plus les plaideurs s'approcher eux-mêmes de la barre : que cette circonstance a permis à Tourcoing l'établissement d'audiences de conciliation où les parties comparaissent elles-mêmes et s'arrangent fréquemment; que l'éloignement du Palais de Justice forcera les justiciables occupés à se pourvoir d'un conseil; que leur comparution par mandataire rendra souvent illusoire l'œuvre de conciliation que le Tribunal a voulu créer et aura pour résultat d'augmenter les frais;

» 7° Considérant enfin que le Tribunal n'est pas chargé seulement de trancher les litiges; qu'il est une source de renseignements par les actes divers et notamment les actes de nantissements, de fonds de commerce et de marchandises, les extraits de contrats de mariage, de séparation de biens, les marques de fabrique, les actes de société, les autorisations à faire commerce et autres actes déposés dans son greffe à la disposition du public;

» Que le Tribunal voit encore comparaître devant lui de nombreux témoins dans les enquêtes ; que le Tribunal preside, enfin, aux procédures des faillites et liquidations judiciaires, qui nécessitent à plusieurs reprises la présence de très nombreux créanciers à qui, en plus de la perte d'une partie de leurs capitaux, on demanderait encore avec le nouveau projet des pertes de temps considérables ;

» Qu'il suit de là qu'en dehors des audiences c'est à un public extrêmement nombreux que les différents services du Tribunal doivent prêter leur concours ;

» Le Tribunal :

» 1° Est certain que tous les justiciables, si la question leur était soumise, demanderaient comme lui qu'un emplacement central fût choisi par la Ville pour l'érection d'un Palais de Justice ;

» 2 Estime que, soit dans le quartier projeté de la gare ou la Ville sera propriétaire de vastes terrains, soit dans les nouvelles artères du centre de la ville, on pourrait trouver facilement un emplacement répondant aux besoins et aux desiderata du public ;

» 3. Est convaincu que l'Administration et le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des observations qui précèdent et que je vous prie de bien vouloir leur soumettre, ne donneront pas suite au projet actuel.

» Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Président du Tribunal*,
« D. LEURENT. »

**La question de la gare. — La réunion de la commission d'enquête.** — Vendredi, a eu lieu à la Préfecture la réunion de la commission d'enquête nommée par le Préfet du Nord à l'effet d'examiner les observations présentées à l'enquête d'utilité publique sur l'avant-projet du déplacement et de la reconstruction de la gare.

La discussion a été longue; et, à l'unanimité, la commission, d'accord avec les déclarations du Conseil municipal et de la Chambre de Commerce, s'est prononcée pour l'approbation des plans présentés par la Compagnie du Nord, tout en exprimant le vœu que l'administration du Chemin de fer étudie les moyens de relier la gare des voyageurs avec le quartier de la rue Latérale.

**Les messes de la Pentecôte.** — A Saint-Christophe, la maîtrise exécutera dimanche prochain la messe de Sainte-Thérèse, de de la Hache.

A Notre-Dame, la messe de Minard.

Au Sacré-Cœur, une messe de Gounod.

Des saluts solennels seront chantés le soir en l'honneur de Jeanne d'Arc.

**Les cloches du Sacré Cœur.** — Dans l'après-midi de vendredi, les trois cloches qui doivent prendre place dans la tour du Sacré-Cœur ont été transportées à l'église où elles faisaient l'admiration des personnes qui s'y trouvaient.

Ces cloches sortent de la fonderie Ch. Drouot, à Douai.

La plus grosse mesure 1 mètre 47 de diamètre et porte cette inscription :

« Je m'appelle Marguerite-Marie du Sacré-Cœur. J'ai eu pour parrain Jean Sion et pour marraine Marguerite-Marie Sion. J'ai été baptisée en 1898. S. S. Léon XIII étant glorieusement régnant. R. R. Sonnois étant archevêque de Cambrai. Charles Ducoulombier étant curé du Sacré-Cœur, ma paroisse.

» J'ai été fondue pour publier la gloire et les bienfaits du Sacré-Cœur et pour donner une voix au magnifique clocher élevé par les dons de généreux bienfaiteurs. »

Comme attributs, sont gravées les armes pontificales et une image du Sacré-Cœur. De très jolis motifs forment guirlandes et dentelles tout autour de la cloche.

Son poids est de deux mille kilos.

La seconde mesure 1 m. 32 et pèse 1300 kilos. Voici son inscription :

« Je m'appelle Marie-Louise-Pauline. J'ai eu pour parrain Paul Tiberghien-Toulemonde, et pour marraine Marie-Louise Pollet-Desprez. Je sonnerai de joyeuses volées aux fêtes de Marie Immaculée et aux grandes solennités de l'Eglise. »

Comme attributs : un Christ, l'Immaculée Conception et un évêque qui paraît être saint Eloi.

La troisième, qui mesure 1 m. 20 et pèse mille kilos, nous dit :

« J'ai eu pour parrain Auguste Rogeau et pour marraine Marie-Antoinette Lemaire.

» Je m'appelle Marie-Antoinette-Augustine : j'ai été baptisée en 1898 avec mes deux grandes sœurs pour unir ma faible voix à leurs sonores accents. J'ai pour mission de publier les bienfaits de Saint Joseph, de Saint Antoine, protecteur de la paroisse et de prier pour ma donatrice et sa famille que Dieu conserve longtemps encore à son église. »

Les trois cloches donnent le fa dièse, le ré dièse et l'ut dièse.

Elles seront installées dans le clocher en juillet prochain.

Quand toutes trois lanceront dans les airs leurs notes joyeuses et vibrantes, un généreux donateur se dira peut être qu'il ne manque plus qu'un bourdon.

**Adjudication.** — Une adjudication a eu lieu hier, à trois heures, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Hassebroucq, et en présence de M. Barrois, directeur de l'Usine à gaz, et Butté, receveur municipal, une adjudication pour la fourniture de 22.500 tonnes de charbon en trois lots de 7.500 tonnes.

La fourniture a été adjugée à tant pour cent de rabais sur le prix de 11.59 la tonne de tout venant à 25 0/0 de composition, chargé sur bateau.

Les adjudicataires sont : pour le premier lot, la société houillère de Liévin, avec une augmentation de 4.50 pour cent; pour le deuxième lot la société des Mines de Courrières avec une augmentation de 5 pour cent et pour la troisième la société des Mines de Lens avec une majoration de 4,25 pour cent, soit 12 fr. la tonne.

**Un accident d'automobile.** — Vendredi vers quatre heures une voiture automobile, conduite par M. Alphonse Bohin et dans laquelle se trouvait sa sœur, passait rue de Lille. Au coin de la rue Leverrier, un camion venait de croiser la machine, quand un cycliste arrivant en sens contraire se précipita sur l'automobile. M. Bohin,

---

FEUILLETON DU 29 MAI 1898. — N° 36

# GUET-APENS

par JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

## RÉPROUVÉE

VII

Et elle se taisait...

— Marche ! dit l'officier à Frantz Schuller.

Le sergent obéit. Des hommes poussèrent Pascal et Henri.

— Je t'en prie, Henri... C'est une héroïque folie, mais c'est de la folie... Par pitié pour notre mère, malheureux.

— C'est moi que vous cherchez, dit Henri aux Prussiens...

Et montrant Pascal :

— Epargnez celui-là !

On les entraîna. Marie Doriat resta droite, immobile, comme pétrifiée, les bras ballants, la tête sur la poitrine, lamentable à voir, vraiment digne de pitié...

Pascal et Henri étaient partis. Elle ne les avait pas vus.

Quelques secondes se passent.

Tout à coup, elle se souvient ! Elle tourne les yeux autour d'elle... Elle est seule... Elle jette un effroyable cri...

— Mes enfants ! mes enfants ! Mais ils ont emmené mes enfants !

Le jour est venu pendant cette tragédie.

Elle sort. Des gens qui l'aperçoivent s'écrient :

— Ah ! la pauvre femme ! la pauvre femme !

Marie leur demande... d'une voix sourde :

— Où sont-ils ? où sont-ils, les gueux ?

— Par là ! par là ! Ils les ont emmenés du côté de la fabrique Montmayeur...

Elle court de toutes ses forces.

— Pascal mourra... du moins que je sauve Henri.

Elle traverse le village... elle ne voit pas l'escorte qui a sur elle quelques minutes d'avance.

Elle s'arrête et elle écoute.

Le pas cadencé des soldats s'entend très bien sur la route gelée.

Tout le village fait silence autour de ce lugubre drame.

— Je vais les rejoindre !

Et elle court plus vite.

Elle n'est plus dans le village. Elle suit le chemin qui, passant devant l'église, monte vers le cimetière, à travers les champs maintenant dénudés, ravagés par le passage des troupes, de la cavalerie et de l'artillerie, et jadis plantés des vignes, d'arbres fruitiers, ou ensemencés de moissons.

Dans le creux de la vallée, c'est la fabrique.

Elle n'entend plus le pas des soldats.

Ils sont arrivés sans doute, mais elle est en vue de la fabrique, elle aussi.

Elle n'a plus d'haleine... Elle presse encore le pas.

Quelque chose d'aigu lui perce les poumons, l'air trop vif du matin qui emplit trop brusquement sa poitrine...

Elle n'y prend pas garde.

C'est la vie de ses fils qui se décide là-bas.

Leur vie ! Sa vie, à elle.

Devant la fabrique, elle n'aperçoit que quelques soldats qui causent en fumant.

Aucun groupe sinistre, et les prisonniers sont invisibles.

— Au moins, dit-elle encore, j'en sauverai un.

Elle atteint les premiers bâtiments...

— Enfin, dit-elle avec un rire nerveux, il n'est pas trop tard. Mon pauvre Pascal, mon pauvre Pascal... Si fort, si travailleur, si doux avec cela !... Du moins Henri me restera.

Elle arrive au coin de la fabrique.

Elle entend une effroyable détonation qui lui bouleverse le cœur. Elle jette un grand cri, et en chancelant elle fait encore quelques pas.

Cette fois, elle peut voir.

Deux hommes sont étendus près du mur qui enclôt le jardin des Montmayeur..

Un peloton de Prussiens abaissent leurs fusils encore fumants et prennent le port d'armes.

Un commandement bref...

Ils tournent sur les talons comme des automates...

Elle se précipite vers eux avec un cri de bête fauve à laquelle on arrache ses petits.

— Ah ! les maudits ! les maudits !

Un sergent, Frantz Schuller, s'approche des deux corps.

Il les achèvera, s'ils donnent signe de vie.

Mais cette précaution sinistre est inutile. Ils sont bien morts.

Il s'éloigne.

Marie Doriat est auprès de ses fils.

Elle relève la tête d'Henri, qui a un peu de sang aux lèvres.

Elle relève la tête de Pascal, calme et souriante.

Elle ne pleure pas... mais à ce moment, elle est un peu folle... Ils sont tombés bien près l'un de l'autre... Elle les soulève, ces grands corps... Elle s'assied sur le sol... Elle met sur ses genoux leurs têtes blêmes... Elle les regarde...

— Mes chéris ! mes chéris ! Dormez ! dormez !!...

Et doucement, voilà qu'elle les berce, comme lorsqu'ils étaient petits et qu'elle voulait les endormir.

Elle caresse leur front, leurs cheveux ; elle tourne vaguement les yeux autour d'elle... sur tout ce qui l'entoure, mais sans rien reconnaître...

Tout à coup, on lui frappe sur l'épaule :

— Ma ponne femme, il faut fus en aller t'ici...

C'est un sergent prussien. C'est Frantz Schuller.

Marie revient à elle. Elle se relève... les yeux farouches.

— Pourquoi me chassez-vous?... Pourquoi ne voulez vous pas que je reste auprès d'eux ? Ne sont-ils pas bien à moi, maintenant, puisqu'ils sont morts!

— Il faut les enterrer !

— Déjà !

Elle recule... puis apercevant le peloton d'exécution qui disparaît, au loin, au tournant de la route, s'en retournant vers Garches, elle crie encore :

— Misérables !... Que leur sang retombe sur vous !...

Ses nerfs se détendent enfin... Elle a une crise de sanglots... et tout à coup, elle tombe sur le sol...

Et dans la détresse de cette pauvre âme désespérée, frappée si injustement, si terriblement, elle lève les bras au ciel :

— Mon Dieu !

Et elle s'évanouit...

Longtemps elle reste ainsi étendue...

Une jeune fille vient de sortir de la fabrique.

C'est Lucienne... Elle a tout vu... Elle a assisté à cet horrible drame... Tout à l'heure, elle a entendu les soldats... puis, au loin, les exclamations de quelques paysans... Elle a ouvert sa fenêtre... Deux hommes sont là, les mains liées derrière le dos, entre des Allemands... deux prisonniers... deux condamnés !...

Pascal... Henri... ses frères !

— Grand Dieu ! dit-elle... est-ce qu'ils vont les tuer !..

Bientôt, il ne lui reste plus de doute... On les conduit jusqu'au mur... Le sergent Frantz Schuller plie des mouchoirs.

On va leur bander les yeux.

— Pascal ! Henri !

Ce cri lui échappe, malgré elle... Elle joint les mains... Elle voudrait prier... Rien, ni paroles, ni prières, n'arrive à son esprit...

Mais les deux se sont entendus appeler.

Ils relèvent la tête regardent vers la fabrique...

Là, à cette fenêtre... une figure connue... horriblement pâle.

Et le même frisson de colère et de dégoût les secoue en même temps tous les deux.

Pascal lui crie de sa forte voix :

— Misérable ! va-t'en... que ta vue n'attriste pas nos regards, au moment où nous allons mourir...

Et Henri :

— Va-t-en, misérable, toi qui ne seras pas digne de consoler notre mère après nous...

Elle se retire de la fenêtre, les mains sur les yeux...

Horreur ! horreur ! Ils vont mourir en la croyant coupable, en croyant à son indignité, à son indignité, à son infamie, à sa trahison.

Elle revient à la fenêtre.

Les yeux des condamnés sont bandés. Ils sont debout contre le murs, fiers et dédaigneux, la tête haute.

Ensemble ils crient :

— Vive la France !

Et Lucienne, avant que les fusils s'abaissent, a le temps de leur jeter d'une voix vibrante :

— Pascal, Henri, je vous aime... je vous aime... je vous aime...

Sa voix se perd dans les vingt coups de fusil qui les foudroient.

Elle les voit chanceler... Pascal plie sur ses genoux et se renverse en arrière... Henri tombe en avant, comme une masse.

Et elle-même, comme si les coups de fusil l'avaient atteinte, elle chancelle et va s'affaisser sur son lit, les mains sur les yeux, ses beaux traits convulsés par l'horreur.

Quand elle revient à la vie, elle se rapproche de la fenêtre. Elle se penche.

Là-bas, elle aperçoit ce spectacle étrange de Marie Doriat berçant sur ses genoux les cadavres de ses fils.

Elle descend l'escalier — elle met un temps très long à le descendre — et quand elle est en bas, elle s'élance vers Marie que Frantz Schuller essaye d'éloigner.

Lorsqu'elle est près de Marie, celle-ci a perdu connaissance et Lucienne la prend dans ses bras, à son tour, avec une infinie tendresse.

— Maman ! maman ! dit-elle.

Marie ne se réveille pas. Elle est là comme morte.

Elle ouvre enfin les yeux. Elle considère curieusement Lucienne sans la reconnaître d'abord. Elle ne sait plus évidemment, ce qui s'est passé.

Mais les Prussiens arrivent, enlèvent les corps... et la mémoire revient à la malheureuse mère...

— Mes enfants ! Mes pauvres enfants !!

Puis, elle regarde Lucienne :

— Toi ! toi ! tu oses !! dit-elle, se reculant.

— Ma mère ! je vous en supplie, ma mère !

— Va-t'en... Je n'ai plus rien de commun avec toi...

— Oh ! mère, que vous êtes cruelle !

— Je ne veux pas te voir, te dis-je... Tu me fais rougir... Je veux pleurer seule.

Et montrant les cadavres qu'on emportait :

— Regarde-les, ceux-là, tu les as vus mourir...

— Oui, mère...

— Et eux, t'ont-ils vue.

— Oui, mère.

— Et ils t'ont maudite alors.

— Oui, mère, mais pendant qu'ils me maudissaient, moi je leur ai crié : « Je vous aime ! » Et ce sont, ces paroles-là qu'ils ont emportées avec eux dans la mort.

— Eh bien, dit Marie, je veux que ma malédiction accompagne dans ta vie celle de mes fils : « Lucienne, sois maudite, sois maudite, à l'égal de ceux qui ont tué Pascal et Henri... Va-t-en ! »

Lucienne courbe la tête et s'éloigne.

Elle tremble convulsivement.

Elle rentre chez elle. C'est à peine si elle a le temps de se mettre au lit.

La fièvre s'est emparée d'elle, tout de suite elle délire.

TROISIÈME PARTIE

## HONNEUR POUR HONNEUR

I

Les Montmayeur n'avaient pas vu Lucienne de toute la journée. L'exécution qui avait eu lieu derrière la fabrique, sans surprendre Jean, l'avait toutefois fortement ému. Les Doriat étaient les frères de Lucienne. Comment la jeune fille supporterait-elle un pareil malheur.

En ne la voyant point le soir sortir de sa chambre, Jean pria sa mère de monter chez la pauvre fille.

La vieille redescendit presque aussitôt, effarée :

— Elle est dans son lit. Elle ne bouge pas. J'ai cru d'abord qu'elle était morte . j'ai écouté sa respiration... elle respire ; mais si faiblement, si faiblement !...

— Elle a vu, de sa fenêtre, l'exécution des Doriat, fit Georges, les soldats allemands me l'ont dit.

Jean, assombri, se taisait.

(*A suivre*) JULES MARY.